



DÉMOLITION D'UNE CHAPELLE ISOLÉE EN 1735

Permission du 20 juillet 1735 de démolir une chapelle domestique

Les seigneurs et habitants de Dampierre demandent l'autorisation de démolir la chapelle Notre-Dame qui est située sur un grand chemin, éloignée des habitations, exposée aux profanations. Elle est en ruine et les réparations seraient trop coûteuses.

Cette chapelle n'a pas de titre de bénéfice.

Pour en prévenir la ruine totale, il est décidé de la faire démolir et d'utiliser les matériaux à la construction d'un petit oratoire plus près du village. Mais pour en laisser le souvenir, il faudra planter une croix à l'emplacement de cette ancienne chapelle.

Le surplus des matériaux issus de la démolition sera réservé pour servir à d'éventuelles réparations de la nef de l'église de Dampierre.

relevé par : Véronique FREMIET MATTEI
source : AD Aube G62



MAÎTRESSE D'ÉCOLE - 1742

Approbation du 14 mai 1742

Jeanne Perrette AUBRY est nommée maîtresse d'école pour tenir les petites écoles des filles de la paroisse.



relevé par : Véronique FREMIET MATTEI
source : AD Aube G62